



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2022

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT,

Monsieur ARNOULD, Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame MOSNIER, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DHENNE, qui donne pouvoir à Monsieur MARTINS
Madame GOLDANI-BLANCHET, qui donne pouvoir à Monsieur DENIS
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT,
Madame MERCIER, qui donne pouvoir à Monsieur GRATEAU
Madame THOMAS Brigitte, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Absents

Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Madame MUNSCH MASSET,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Madame JEANDROT, Responsable d'Unité – Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président,

ADMISSIONS EN NON VALEUR DU 4EME TRIMESTRE 2022

(A/311)

Sur présentation des dossiers individuels de 103 locataires, le Directeur Général et la Directrice des Services Finances/Comptabilité proposent au Conseil d'Administration que soient admis en créances irrécouvrables au titre du 4^{ème} trimestre 2022, les montants suivants, représentant des sommes dues au titre de loyers, de réparations locatives et/ou de frais de poursuites.

	LOYERS	TRAVAUX	FRAIS DE POURSUITES	AUTRES (TVA)	TOTAL
103 dossiers locataires	154 538.10 €	93 101.69 €	15 793.38 €		263 433.17€
26Total 4 ^{ème} semestre 2022	154 538.10 €	93 101.69 €	15 793.38 €		263 433.17 €

Rappel des 3 trimestres 2022 (DCA 23/03, 22/06 et 19/10/22)	270 362.74 €	216 007.79 €	41 601.57 €		527 972.10 €
---	--------------	--------------	-------------	--	--------------

TOTAL					791 405.27€
-------	--	--	--	--	-------------

Le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que le Budget de l'exercice 2022 prévoit les crédits de dépenses du Chapitre 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » à hauteur de 900 000 €, dont 650 000 € pour le compte 654.110 « Pertes sur Créances Irrécouvrables par décision de l'organisme » et 250 000 € pour le compte 654 210 « Pertes sur créances irrécouvrables par décision de Justice ».

Toutefois, il est constaté un dépassement du budget du compte 654 110 à hauteur de 141 405.27 €, mais qui est compensé par la non consommation du budget du compte 654 210 permettant ainsi de respecter les crédits alloués au chapitre 654.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'admettre en créances irrécouvrables les montants ci-dessus au titre du 4^{ème} semestre 2022.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/12/2022 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON